



SCRUTIN " REPRÉSENTATIVITÉ SYNDICALE "

Du 28 novembre au 12 décembre 2016, les salariés des offices notariaux de moins de 11 salariés vont être appelés à voter dans le cadre du scrutin "TPE" afin de choisir l'organisation syndicale qu'ils souhaitent pour la défense de leurs intérêts.

Pour votre information, la CGT-Notariat communique

1 - **Un blog-internet pour le notariat - Tapez "cgt notariat"**

Articles divers d'information, notamment :

- comptes rendus mensuels de la commission mixte paritaire du CSN
- circulaire élections, quiz offices notariaux et bulletins LA BASTOCHE, ci-après.

2 - **Une circulaire adressée aux salariés concernés, à leur domicile**

En cours d'envoi (longs délais postaux)

Peut être consultée sur le blog-internet "CGT Notariat", précité.

3 - **Un quiz spécial offices notariaux**

Accédez à ce quiz sur le blog-internet "CGT Notariat", précité.

4 - **Une série de 14 bulletins LA BASTOCHE**

Les premiers ont été faxés dans les offices notariaux, les autres vont suivre à raison de deux par semaine jusqu'au 25 novembre 2016

Si ces fax ne vous sont pas distribués (cela arrive, hélas) : vous pouvez en prendre connaissance sur le blog-internet CGT-Notariat, précité, où ils sont publiés au fur et à mesure de leur envoi.

Les thèmes traités : l'essentiel des sujets constitutifs du statut des salariés du notariat. A titre d'exemples : défense du notariat - salaires et classifications - complémentaire santé - CRPCEN - Loi Travail - INAFON, etc...

**La CGT-NOTARIAT se veut ainsi transparente, pour que vous puissiez choisir en ayant connaissance de ses positions sur les thèmes qui vous concernent
Accordez-lui la force de vos voix pour encore plus d'efficacité**

LA CGT-NOTARIAT = UNE PRIORITÉ TOTALE POUR LA DÉFENSE DE VOS INTÉRÊTS